

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

05 mars 2019

Diffusion information réglementée - formulaires et déclarations

Contrat diffuseur Autorité des marchés financiers

Le Contrat, accompagné des pièces demandées, doit être signé et renvoyé en deux exemplaires à : Autorité des marchés financiers Direction des Emetteurs 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 2

 Télécharger le contenu

Choix de l'autorité compétente

Ce document permet aux émetteurs d'indiquer leur choix d'autorité compétente pour le suivi de l'information permanente et réglementée. Ce formulaire doit être transmis à l'AMF par voie électronique à l'adresse suivante : choixautorite@amf-france.org URL = [mailto:choixautorite@amf-france.org].

 Télécharger le contenu

Mots clés

INFO PÉRIODIQUE & PERMANENTE

SUR LE MÊME THÈME



ACTUALITÉ

GOUVERNANCE

19 mai 2026

Assemblées générales :
évolution des règles
concernant la
communication avec
les actionnaires et la
date d'enregistrement



ARRÊTÉ D'HOMOLOGATION

INFORMATION ET OPÉRATIONS
FINANCIÈRES

04 février 2026

Arrêté du 4 décembre
2025 portant
homologation de
modifications du
règlement général de
l'Autorité des marchés
financiers



COMMUNIQUÉ AMF

INFORMATION ET OPÉRATIONS
FINANCIÈRES

28 novembre 2025

L'Autorité des marchés
financiers prend acte
de l'arrêt rendu par la
Cour de cassation dans
le dossier Vivendi SE

**Mentions légales :**

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02